

**Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les
inégalités mondiales – CNDSI du 4 février 2021
Contributions et commentaires du collège des acteurs économiques
Représenté par Julie Stoll – Déléguée Général Commerce Equitable France**

Le cadre normatif dans lequel s'inscrit l'action de la France : ODD + droits humains

Nous sommes heureux que l'action de la France en matière de développement et de solidarité internationale soit explicitement inscrite dans le cadre normatif des ODD (article 3). On pourrait légitimement y ajouter la mention explicite de la volonté de cohérence avec le respect et la promotion des droits humains.

La trajectoire financière de l'APD :

Nous sommes également satisfaits de l'inscription dans la loi d'une programmation budgétaire permettant de garantir que la France atteindra enfin le seuil de 0,55% de son RNB à sa politique de développement et de SI d'ici 2022. Il serait bien de ne pas renoncer à l'atteinte du seuil des 0,7%. A minima, l'Article 1 pourrait inscrire le principe de non-retour en arrière après 2022 (et ce au moins jusqu'à 2025), D'autres pays de l'OCDE l'ont fait. La France, aussi, peut et doit le faire.

Le renforcement du soutien à l'action de la société civile :

Nous sommes satisfaits de voir entériner le principe du doublement des financements transitant par les OSC, ainsi que le principe du droit d'initiative des OSC. Le rapport de Berville mentionnait le besoin de faire évoluer les modalités de financement (avec des éléments sur les taux de co-financement à mobiliser pour les OSC qui restent un frein majeur au déploiement de leurs activités). Nous partageons ce constat et regrettons que rien ne soit prévu à ce sujet.

Evaluation de la politique de développement :

En tant qu'acteurs de l'ESS, nous sommes largement favorable à une culture de l'évaluation - à la fois comme facteur de redevabilité, mais aussi comme outil d'amélioration. Nous souhaiterions qu'un rapport annuel des travaux de cette commission puisse être présenté annuellement aux membres du CNDSI. La composition de cette commission pourrait également être précisée, avec, notamment, la nomination d'un membre du CESE.

Sur le cadre de partenariat global :

Partenariat et citoyenneté :

La place du partenariat a été largement renforcée et c'est une bonne chose. Il serait intéressant de consacrer une place plus importante à la société civile du Sud, encore trop absente de ce projet de loi. Il serait utile notamment de clarifier comment les organisations de la société civile au Sud peuvent effectivement compter sur la France pour se renforcer et pour renforcer leur influence en matière de développement durable dans leurs propre pays.

La place des citoyens français est également trop peu évoquée. **Or la sensibilisation et la mobilisation des français aux enjeux de solidarité internationale est à la fois une exigence démocratique** et une condition pour accompagner les transformations culturelles et économiques nécessaires à l'atteinte des ODD.

Le rôle du secteur privé dans l'atteinte des ODD

Concernant plus spécifiquement la place des acteurs économiques et le secteur privé et la façon dont ce projet de loi entend les associer à la mise en œuvre de l'action de la France en matière de solidarité internationale et de développement : nous sommes en réalité un peu déçus.

Evidemment nous sommes heureux de voir mentionné l'importance des acteurs de l'économie sociale et solidaire, du micro crédit et des échanges fondés sur un commerce équitable pour contribuer à l'atteinte des ODD et des objectifs de cette loi.

Car en effet, ce qui caractérise nos organisations de l'ESS, c'est un mode de gouvernance dans laquelle le pouvoir de décision est en partie décorrélé de la détention du capital. Les décisions sont donc prises avec d'autres exigences que la seule recherche du profit « à tout prix ». Et C'est précisément pour cela que les organisations de l'ESS sont en capacité, mieux que beaucoup d'autres, de concilier des objectifs de développement économique, de justice sociale, d'inclusion et de réduction des inégalités et protection de l'environnement. Leur dynamisme entrepreneurial, leur capacité d'innovation sociale, leur prise en compte du « temps long », sont autant d'atouts qui font que la France doit changer de braquet dans son soutien à l'ESS – en particulier dans le cadre de sa politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales.

Or le texte ne dit rien des moyens qui pourraient être alloués à leur structuration et à leur montée en puissance, ni sur la nécessaire adaptation des outils et instruments de l'APD pour mieux accompagner ces acteurs et pour concrétiser le changement d'échelle de leurs impacts. Et vous l'aurez compris, nous trouvons que c'est dommage

A noter également que les problématiques de micro-finance et de financements innovants sont peu abordées. La France ne doit pas laisser aux anglo-saxon le monopole de l'initiative en matière de financement populaire au profit des actions de développement.

JE termine avec le chapitre sur le renforcement des capacités commerciales pour une croissance économique inclusive et durable. Il me semble qu'il pourrait être actualisé, notamment au regard des leçons apprises de la crise du Covid. Les notions de résilience des chaînes de valeurs et d'autonomie stratégique des régions et des pays doivent être mieux prises en compte dans l'accompagnement des politiques commerciales des pays du Sud.

Cette partie est centrée avant tout sur le renforcement de l'insertion des PVD dans le commerce mondial. Or on le sait aujourd'hui tous les pays ne sortent pas gagnant de l'ouverture de leurs frontières, il peut même en résulter des fragilités accrues. Par ailleurs, l'accès facilité aux marchés européens n'est pas non plus une solution suffisante pour répondre aux objectifs de cette loi. Je pense en particulier à ces pays qui se sont spécialisés dans l'exportation de denrées agricoles standardisées, victimes de prix mondiaux structurellement bas et de plus en plus volatiles. Pour ces pays et pour leurs citoyens, le commerce mondial n'est ni équitable, ni durable. La solution n'est pas qu'une affaire de degrés d'ouverture ou de fermeture des frontières. Il faut également repenser la manière dont les chaînes de valeurs mondialisées fonctionnent. De nouvelles formes de régulation des entreprises en matière de devoir de vigilance, de partage équitable de la valeur tout le long de la chaîne, de lutte contre la déforestation importée ou encore de modes de production conformes aux enjeux climatiques et de protection de la biodiversité sont indispensables. Aujourd'hui de nombreuses entreprises – y compris parmi les multinationales, sont volontaristes pour aller plus loin dans l'amélioration de leurs pratiques afin de réduire leurs impacts sociaux et environnementaux –

mais celles-ci sont freinées par un environnement concurrentiel qui leur est défavorables dès lors que ces exigences ne s'appliquent pas à tous. Nous avons besoin de nouvelles règles du jeu, d'un level playing field -comme disent nos amis anglo-saxon) et la France doit renforcer son action pour œuvrer en ce sens. Ce chapitre pourrait expliciter de manière plus lisible comment la France entend prendre en compte ces nouveaux défis afin que le commerce soit effectivement vecteur de développement durable et de justice sociale.

Merci

Julie Stoll